



COMMUNIQUÉ

DEMANDE DE DESCENTE SERIE ACCESS POUR LA SAISON 2025

(Ne concerne que les licenciés ACCESS 2024)

Les coureurs prétendants à une descente de catégorie, de A1 à A2, de A2 à A3 et de A3 à A4 pour la saison 2024, sont priés de formuler leur demande **à l'aide du formulaire en ligne ci-dessous :**

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdLrrvAAqgmDyJzLu5GHotejdt05CDfL_uy2mUnMNCYP88gkg/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0

Au plus tard le **31 OCTOBRE 2024 DELAIS DE RIGUEUR :**

Ne peuvent prétendre à une descente les coureurs :

- Montés de série pendant la saison 2024 (sauf ceux concernés par l'art 5 de la réglementation régionale 2024).
- Ayant marqués des points au classement annuel (20 premiers), (sauf ceux ayant marqué des points dans des épreuves avec très peu de participants).
- Ayant moins de 5 participations à des épreuves en 2024.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considérations.

La commission n'est pas compétente pour statuer sur les avis médicaux.

Nota : doivent aussi faire une demande, les coureurs A2, A3, A4, classés dans **les 15 premiers** du classement annuel, qui paraîtra à l'issue de la dernière épreuve régionale (montant de série pour 2025) et désirant redescendre dans leur catégorie initiale au bénéfice de leur âge, suivant la réglementation régionale (ART 4).

Marc ANSERMIN

Le Président de la Commission